



Règlement intérieur & Conditions de vente

ARTICLE 1 - Pratique des activités

L'adhésion permet la pratique des cours de yoga proposés par le Happy Yoga Studio toute l'année sauf pendant les vacances scolaires.

L'année de yoga dure 33 semaines.

ARTICLE 2 - Séances d'essai

Pour permettre de découvrir un cours de yoga, le Happy Yoga Studio autorise la participation active et gratuite à une séance d'essai en début d'année scolaire, ou en cours d'année. Un cours d'essai supplémentaire sera facturé 20€.

Nous demandons une réponse dans les 24H après le cours d'essai.

ARTICLE 3 - Paiement des activités

Chaque adhérent a l'obligation de payer, dès le début de l'année scolaire (septembre) le règlement total de l'abonnement annuel ou la formule à la carte.

Ce règlement peut s'effectuer de plusieurs manières:

-soit en 1 fois par chèque, virement, espèces ou ANCV

(coupons ANCV = chèques vacances ou coupons sport acceptés jusqu'au 15 novembre)

-soit en plusieurs chèques uniquement pour les forfaits annuels (jusqu'à 5 chèques maximum) déposés en début d'année, datés et nommés au dos au nom de l'élève, et encaissés au début de chaque mois (échelonner jusqu'au mois de mars inclus)

ARTICLE 4 - Adhésion en cours d'année

L'adhésion peut se faire en cours d'année, sous réserve des places disponibles.

Dans ce cas le tarif appliqué dépendra de la date d'arrivée.

ARTICLE 5 - Remboursements

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année

sauf en cas de fermeture administrative lié à une pandémie.

L'année est dû dans son intégralité (sauf pour les formules à la carte).

Aucun autre motif ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

ARTICLE 6 - Absences

Si un professeur est exceptionnellement absent, ce cours sera soit dispensé par un professeur remplaçant soit annulé et rattrapé pendant les vacances scolaires.

ARTICLE 7 - Matériel et tenue

Une tenue de yoga appropriée est conseillée

(tenue près du corps et pieds nus)

Amener son propre tapis de yoga.

Le studio met à disposition tous les accessoires (briques, sangles, bolsters).

Les tapis du studio peuvent être prêtés pour les cours d'essai, mais il est préférable d'avoir son propre tapis par la suite.

ARTICLE 8 - Contre-indication

Tout participant doit s'assurer auprès de son médecin que la pratique de l'activité choisie ne lui est pas contre-indiquée.

Les personnes fragiles ou blessées mais aptes au yoga, doivent par conséquent pratiquer sous leur responsabilité.

ARTICLE 9 - Responsabilité/Vol

Le Happy Yoga Studio se dégage de toutes responsabilités en cas de vol au sein du studio. Nous vous conseillons de ne rien laisser de valeur dans les vestiaires.

Pour tous renseignements, signaler un retard, une absence ou tout autre question concernant les cours de yoga, vous pourrez nous contacter par mail:

happyogauray@gmail.com

Ou par téléphone au: 06.86.00.50.41

(du lundi au vendredi de 9h à 19h.)

(les coordonnées des professeurs ne seront pas communiquées, merci de ne pas les déranger en dehors des cours au HYS)

Nous vous souhaitons une belle année de yoga, et vous remercions pour votre confiance.

NAMASTE

Toute l'équipe du Happy Yoga Studio